

Commission de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche scientifique du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

9 JANVIER 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 JANVIER 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « sensibilisation des futurs médecins »	3
1.2	Question de M. Charles Petitjean à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « asbl périphériques des hautes écoles »	4
1.3	Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « formations à entreprendre dans l'enseignement supérieur » . . .	5

Présidence de M. Frédéric Daerden, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 45.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul-Olivier Delannois à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « sensibilisation des futurs médecins »

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Madame la ministre, en réponse à une question relative à la situation de la médecine, votre collègue, Mme Fonck, a évoqué avec beaucoup de précision les problèmes nés d'un manque de vocation et de motivation des candidats médecins pour le secteur de la médecine scolaire et de la médecine préventive en général.

Le *numerus clausus* et la sélection en fin de première année amènent une répartition des spécialités qui néglige, à mon sens, la prise en compte des postes liés à la médecine préventive. La difficulté pour les candidats de trouver une place parmi les médecins agréés par l'Inami les incite à choisir des projets de carrière plus rémunérateurs.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous serez amenée à discuter du *numerus clausus*. Vous pourriez inciter les universités à proposer, le plus tôt possible et idéalement en première année, un module de médecine préventive qui explique l'intérêt, l'importance et les possibilités existant dans ce domaine.

Si pour l'instant la négociation sur le *numerus clausus* est impossible, pensez-vous pouvoir intégrer cet argument à votre dossier et élargir les quotas ?

Pensez-vous qu'il soit possible de proposer le module de cours déjà structuré présenté au CIUF à votre initiative et approuvé par les facultés de médecine ? Cela permettrait aux étudiants d'être sensibilisés à une voie qui, malgré son importance et les emplois non satisfaits, ne paraît pas les attirer.

Mme Fonck a souligné d'autres problèmes, dont celui des rémunérations et des horaires. Bien que cela ne relève pas de vos compétences, je pense qu'une initiative prise à votre niveau pour sensibiliser les futurs médecins serait précieuse. Qu'en

pensez-vous ? De quel outil pourriez-vous disposer pour atteindre cet objectif ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Ainsi que vous venez de le rappeler, monsieur le député, les problèmes relatifs à l'exercice de la médecine scolaire ont été traités par ma collègue, Mme Fonck, lors de la séance du 14 novembre dernier.

Vous proposez, dans l'attente de la poursuite des négociations avec le fédéral, d'inscrire dans les programmes, idéalement avant la sélection, un module de cours relatif à la médecine préventive qui pourrait sensibiliser les étudiants à ce type de médecine. Je suis assez d'accord avec vous. Nous connaissons en effet des problèmes de médecine préventive en général, de médecine scolaire et de médecine du travail plus particulièrement. Il serait dès lors intéressant de sensibiliser les jeunes étudiants en médecine à cet aspect du métier. Il faut reconnaître qu'ils sont plus attirés par l'image du curatif pur.

Je crains toutefois qu'une telle mesure ne soit un peu inutile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, je ne crois pas qu'une sensibilisation en première année ait un impact suffisamment fort sur les jeunes étudiants parce qu'ils ne sont pas très réceptifs à cet aspect et concentrent surtout leur attention sur l'obtention de l'attestation de réussite. De plus, un laps de temps important s'écoule entre la première année et la fin des études.

Par ailleurs, le problème des quotas subsiste. Nous pouvons à cet égard choisir entre plusieurs attitudes. Nous pouvons poursuivre la négociation permettant d'élargir ces quotas. Lors des discussions que j'avais eues avec M. Demotte, la mise en place du système de contingentement en Communauté française avait permis de débloquenter, au niveau fédéral, un certain nombre de places complémentaires en médecine générale et en années de spécialisation.

C'est un aspect qui est moins connu. Le fait d'avoir mis ce système en place nous a permis, par rapport notamment à la Flandre, d'avoir des quotas supplémentaires. Soit on continue à demander des quotas de façon limitée, soit on demande un élargissement plus important des quotas et on risque de reporter la sélection pour la médecine curative après le diplôme de base. Or, on ne voulait pas que les étudiants, après sept années de médecine, se voient refuser l'accès au métier pour lesquelles ils ont tant travaillé !

Le risque est réel parce que les conditions so-

ciales de la médecine curative et préventive ne sont pas les mêmes. Elles seront encore différentes dans sept ans. Avec les doyens et les recteurs, toute une série de propositions sont régulièrement passées en revue. Je rappelle aussi que nous avons de jeunes étudiants surnuméraires par rapport aux quotas du fédéral, issus de l'application du précédent système. Plusieurs centaines vont sortir dans un an et demi. Ces étudiants-là sont en même temps un problème et une réponse d'une part à la pénurie que l'on voit apparaître ici et là et d'autre part, à cette dimension de médecine curative. C'est dans ce sens que j'avais mis ce dossier sur la table des négociateurs de l'« Orange bleue ». Les négociations avec le fédéral doivent se poursuivre. Mais ce n'est peut-être pas la toute première priorité du gouvernement !

1.2 Question de M. Charles Petitjean à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « asbl périphériques des hautes écoles »

M. Charles Petitjean (FN). – Le 19^e cahier d'observations couvrant les années 2003/2004/2005, adressé par la Cour des comptes au parlement de la Communauté française, épingle assez durement les asbl dont les hautes écoles sont membres et le rôle dévolu aux structures périphériques créées dans les hautes écoles en matière de conclusion et d'exécution des contrats de recherche ou de financement alternatif des investissements.

La Cour des comptes dénonce le nombre d'asbl ou associations assimilées auxquelles des prestations ont été commandées en dehors de tout appel à la concurrence et parfois sans justification de prix.

La Cour relève aussi le paiement de cotisations importantes dont la justification n'a pu être produite. Les asbl ont aussi profité de remboursements de frais sans démonstration de droit. Des locaux sont parfois mis gratuitement à leur disposition alors qu'elles sont en mesure de participer aux charges. Les occupations ont généré dans certains cas une confusion de patrimoine suite à l'absence d'inventaire des équipements et mobiliers respectifs. Il y a déjà eu par le passé des manquements sanctionnés par la justice.

Comment allez-vous remettre de l'ordre dans ce secteur, contrôler les asbl et réduire leur nombre ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-

présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La Cour des comptes a effectivement établi, en octobre dernier, un rapport très documenté sur la gestion comptable des hautes écoles organisée par la Communauté française pour les exercices 2003 à 2005. Ce rapport a fait l'objet d'une réunion très constructive entre les représentants de la Cour des comptes, de mon cabinet, de l'administration et des directeurs-présidents des hautes écoles.

Comme vous l'avez constaté, il y a lieu de distinguer les asbl dont certains établissements sont membres, ensemble parfois, en fonction de leur intérêt spécifique (type d'enseignement, le plus souvent, comme dans le cas des ingénieurs industriels), des asbl dites périphériques, mises sur pied par la haute école elle-même. Ces asbl présentent évidemment un caractère moins rigide qu'un service à gestion séparée et sont entièrement au service de la haute école, notamment pour la mise en œuvre des nouvelles missions attribuées aux hautes écoles (services à la société, formation continuée ou recherche appliquée).

Dans le rapport, la Cour des comptes souligne « que le recours à des asbl apparaît même indispensable pour bénéficier de subventions telles que celles octroyées par la Région wallonne dans le cadre du programme First ». Il s'agit des subventions en matière de recherche.

Soucieuse de favoriser la plus grande transparence dans la gestion comptable et financière des hautes écoles, j'ai doté celles-ci d'un patrimoine propre dont elles étaient dépourvues jusqu'à présent, pour lequel elles disposent de la personnalité juridique, depuis le décret de juin 2006. Les hautes écoles disposent désormais d'un outil mieux approprié qui leur permettra d'assumer leurs missions et de conclure des projets de recherche sans devoir recourir à des asbl.

M. Charles Petitjean (FN). – J'avais moi-même relevé qu'il s'agissait des années 2003, 2004 et 2005. Il ne faut pas oublier que ces asbl bénéficient de deniers publics. Dès lors, vigilance et transparence sont toujours de mise. Je constate avec plaisir que c'est dans ce sens que la ministre agit, je l'en remercie.

1.3 Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « formations à entreprendre dans l'enseignement supérieur »

M. Daniel Senesael (PS). – Une récente enquête de la FEB a mis au jour le fait que notre enseignement supérieur n'incitait pas ou pas assez les jeunes à entreprendre. L'enquête s'est concentrée sur plus d'un millier de jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans qui disent avoir été insuffisamment sensibilisés aux moyens de lancer leur propre entreprise. Ces jeunes sont pourtant la vitalité économique de demain pour nos régions. La Communauté française, par ses compétences en matière d'enseignement, a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Ainsi, la majorité des étudiants de l'enseignement supérieur est favorable à l'idée de suivre une formation consacrée à la manière de lancer sa propre entreprise. Que pensez-vous de cette idée, madame la ministre ? Une telle formation est-elle envisageable dans nos écoles supérieures ?

Un autre problème soulevé par cette enquête est le financement des entreprises. Un grand nombre de jeunes estiment ne pas être suffisamment informés des possibilités de financement pour lancer leur propre entreprise. L'enquête précise que les facteurs de motivation sont précisément un financement suffisant et une idée novatrice. Cela montre une fois de plus l'utilité des formations ou autres actions de sensibilisation à mettre en place auprès des jeunes.

Madame la ministre, y a-t-il des initiatives, des informations ou des formations permettant aux étudiants de l'enseignement supérieur de se renseigner sur les formalités à accomplir pour lancer leur propre entreprise et sur les modalités de financement d'un tel projet ? Si ce n'est pas le cas, la mise en place de telles formations ne devrait-elle pas être envisagée dans notre enseignement supérieur ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – J'adhère à la définition de l'esprit d'entreprendre donnée par la Communauté européenne : « L'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes, ce qui suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. » Cette définition

couvre bien les différentes facettes de cet esprit d'entreprendre. Si l'enseignement supérieur a son rôle à jouer, il ne faut pas attendre ce stade pour préparer nos jeunes. Le travail doit commencer très tôt.

C'est la raison pour laquelle j'ai sensibilisé le Conseil général des hautes écoles et le Conseil interuniversitaire de la Communauté française, en attirant leur attention sur le rôle que devront jouer nos futurs enseignants qui, eux, sont formés dans l'enseignement supérieur. Ils doivent être sensibilisés à l'importance de la transmission de ce message aux enfants dès le plus jeune âge grâce à des activités globales susceptibles de développer l'esprit d'entreprendre.

Les établissements d'enseignement supérieur organisent, depuis quelques années déjà, toute une série d'activités. Je citerai notamment les rencontres classiques entre étudiants et chefs d'entreprise, les soirées « Génération entreprendre », les mini-entreprises, les clubs des étudiants entrepreneurs (neuf clubs ont été développés depuis 2004 en Région wallonne), le projet YEP, *Young Enterprise Project*, pour des étudiants qui gèrent collectivement leur entreprise durant une année et des concours comme la *Start Academy*.

Les universités et les hautes écoles proposent aussi des formations spécialisées visant à préparer à la création d'entreprise. Je citerai la chaire en entrepreneuriat à l'Université de Mons, la formation interdisciplinaire à la création d'entreprises lancée par l'UCL en 1997, des formations développées par l'ICHEC ou la Haute École Léonard de Vinci, etc. Aujourd'hui chaque académie, chaque université est consciente des enjeux.

Face à cette profusion de projets parfois un peu dispersés, je suis intervenue en qualité de ministre communautaire de l'Enseignement supérieur mais aussi de ministre de la Région wallonne, pour associer l'enseignement supérieur au financement et à la coordination des projets visant à développer l'esprit d'entreprendre et à favoriser la création de nouvelles entreprises.

Cette politique conjointe avec la Région wallonne s'exprime selon deux axes principaux : la mise en place et la coordination d'un programme par la Région wallonne et les ressources offertes par le Fonds structurel européen. L'Agence de stimulation économique, l'ASE, mise en place dans le cadre du plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon, a été chargée en 2007 de réunir l'ensemble des efforts et d'élaborer un nouveau programme coordonné par l'asbl FREE, la Fondation pour la recherche et l'enseignement de l'esprit d'entreprendre. Une série d'actions sont déjà en cours,

notamment la création d'un comité d'accompagnement de l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement et la formation. C'est un lieu de concertation et de guidance regroupant les acteurs de l'enseignement, de la formation, de l'économie et dans lequel siègent deux représentants de l'enseignement supérieur (haute école et université), des chargés de mission, membres détachés du personnel éducatif de l'enseignement, des agents de l'esprit d'entreprendre, chargés de présenter de manière coordonnée les actions auprès des différents responsables d'écoles, des enseignants et des étudiants. Nous avons réuni nos efforts pour une plus grande efficacité et une coordination à plus grande échelle. En outre, FREE met gracieusement à disposition des établissements qui le souhaitent des modules de formation à l'esprit d'entreprendre.

Nous finançons également des formations continuées autour de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprises. En 2006-2007, elles s'adressaient aux universités, et à partir de 2007-2008, aux hautes écoles. Ces projets ont reçu un financement à hauteur de 391 000 euros pour l'année 2007 afin de permettre aux institutions de répondre aux aspirations de formation continuée de leurs diplômés et de participer ainsi à une meilleure adéquation entre les formations et les métiers nouveaux ou en mutation. Nos enseignants ont aussi besoin des meilleurs outils et formations.

Par ailleurs, je souligne l'implication de l'enseignement supérieur dans les projets subsidiés par le Fonds social européen. Tous les opérateurs potentiels (universités et hautes écoles) ayant introduit des projets de formation relatifs à l'esprit d'entreprendre ont été invités à se concerter en vue du prochain appel. La mise en commun de toutes les expériences, des bonnes pratiques et des efforts améliorera sans conteste l'efficacité des actions déjà développées.

M. Daniel Senesael (PS). – Madame la ministre, je tiens à vous féliciter pour la qualité de vos réponses complètes et structurées, ainsi que pour la pertinence des nombreuses initiatives que vous avez citées afin de promouvoir l'esprit d'entreprendre.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h10.*